



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 08 JUILLET 2021**

Présidence : Bruno Nestor AZEROT
Date de convocation : 29 Juin 2021
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 10
Nombre de procuration : 05

Extrait n°BC-07-2021/131

Objet : Approbation du plan de financement de la mise en sécurité et aménagement de belvédères sur la route de la Garanne au Prêcheur (actions 1.5 et 1.9 du Plan de Gestion du Site Classé de la Montagne Pelée)

ETAIENT PRESENTS :

Bruno Nestor AZEROT, Félix ISMAIN, Jean-Baptiste ROTSEN, Maurice BONTE, Chantal MIGNAN, Giovanni WILLIAM, Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR, Germain DUTON, Joseph PERASTE.

AVAIENT DONNE PROCURATION

Marie-Thérèse CASIMIRIUS à Bruno Nestor AZEROT, Frédéric BUVAL à Bruno Nestor AZEROT, Annick COMIER à Olivier JEAN-DENIS, Norbert MONSTIN à Joseph PERASTE, Sainte-Rose CAKIN à Germain DUTON.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Lucien SALIBER, Thierry MARECHAL, Frédéric BUVAL, Christian RAPHA, Charles CARISTAN, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE,
Partis en cours de séance : Norbert MONSTIN, Sainte-Rose CAKIN.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire et le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Considérant que depuis 2018, CAP Nord Martinique a pris la succession du Conservatoire du Littoral pour porter le plan de gestion du site classé de la Montagne Pelée. Ce plan a pour objectifs de préserver et mettre en valeur le site afin d'en faire un véritable atout pour le Nord de la Martinique. Il comprend de nombreuses actions, qui se déclinent du cœur du site (Piton Mont Conil) jusqu'aux bourgs qui l'entourent, le Prêcheur et Grand'Rivière ;

Considérant que la construction de belvédères et la mise en sécurité de la route de la Garanne sont envisagées dans le cadre de la mise en place du plan de gestion, permettant ainsi la mise en valeur du site classé et les abords du futur cœur de bien Unesco.

Les travaux devront permettre une meilleure circulation des agriculteurs, ainsi que des nombreux visiteurs qui l'empruntent pour ses points de vue. Il est donc prévu pour cette route d'aménager des espaces de croisement et de retournement, ainsi que d'installer deux belvédères pour mettre en valeur les panoramas remarquables depuis cette route de crête.

Au-delà de la réfection de certaines portions de route, ce projet nécessite également des travaux sur ses abords : la mise en place de glissières de sécurité, la construction de murs de soutènement et la mise en place d'un nouveau caniveau pour l'évacuation des eaux pluviales ;

Considérant que la phase de diagnostic a été réalisée en 2019. Les conclusions de cette phase préconisaient le lancement de différentes études complémentaires. Les marchés ont été notifiés en 2020 et les missions ont pris du retard particulièrement en raison du confinement.

Le premier marché de TOPO a été résilié car les livrables étaient inexploitable. Un deuxième marché TOPO a été lancé et est en cours.

Il se terminera prochainement et les livrables permettront de lancer les deux autres études complémentaires (géotechnique et hydraulique).

A l'issue de ces études complémentaires la MOE aura les éléments nécessaires pour poursuivre sa mission ;

Considérant que le plan de financement prévoit une participation de l'État au titre des Fonds d'Investissement Exceptionnels 2019 (FEI) à hauteur de 363 000 €. Cette demande de fonds a été accordée en 2019. Il est prévu également de déposer une demande de subvention européenne pour financer 32 % du montant de l'opération ;

Considérant que le plan de financement proposé (HT) est le suivant :

Dépenses sur l'exercice 2019-2022

	TOTAL
MOE	45 000€
Étude techniques diverses (hydrographie, DLE, topographie, géotechnique, bornage avant travaux)	29 000€
Foncier (identification de propriétaires, négociations/terrains, bornage des parcelles, acquisition de l'emprise)	13 000€
Travaux	580 000€
Études de suivi de chantier (OPC, CSPS, Contrôle technique)	81 000€
Communication	2 000€
TOTAL	750 000€

Recettes sur l'exercice 2019-2022

		TOTAL
Etat (FEI)	48 %	363 000€
FEDER	32 %	237 000€
CAP Nord Martinique	20 %	150 000€
TOTAL	100 %	750 000€

Considérant que sur l'exercice 2021, le montant des crédits prévus est de 45 900 € ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 :

D'approuver le plan de financement de l'opération de mise en sécurité et aménagement de belvédères sur la route de la Garanne au Prêcheur, comme suit :

Dépenses sur l'exercice 2019-2022

	TOTAL
MOE	45 000€
Étude techniques diverses (hydrographie, DLE, topographie, géotechnique, bornage avant travaux)	29 000€
Foncier (identification de propriétaires, négociations/terrains, bornage des parcelles, acquisition de l'emprise)	13 000€
Travaux	580 000€
Études de suivi de chantier (OPC, CSPS, Contrôle technique)	81 000€
Communication	2 000€
TOTAL	750 000€

Recettes sur l'exercice 2019-2022

		TOTAL
Etat (FEI)	48 %	363 000€
FEDER	32 %	237 000€
CAP Nord Martinique	20 %	150 000€
TOTAL	100 %	750 000€

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Monsieur le Trésorier, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 15

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 03 Août 2021

Le Président
Bruno Nestor AZEROT

